



## PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 20 juillet 2023

#### Sécheresse au 18 juillet 2023 : les mesures de restrictions des usages de l'eau s'étendent

A la date du 18 juillet 2023, tous les indicateurs montrent que la situation hydrologique continue de se dégrader :

- Le bulletin hydrogéologique du suivi des nappes d'eau souterraines montre des indicateurs en baisse sur l'ensemble du département.
- Les prévisions de pluies attendues dans les 15 prochains jours sont faibles. La situation hydrologique du département ne devrait donc pas s'améliorer.

En application de l'arrêté-cadre sécheresse du département, le niveau d'alerte est relevé sur 8 zones et maintenu sur 3 zones avec pour conséquence de placer :

- en **alerte** (DSA) : les bassins **du Loir amont, du Loir aval et du Fouzon**
- en **alerte renforcée** (DAR) : les bassins de **la Braye, la Brenne, les Mauves, des affluents de la Loire aval et du Cosson**
- en **crise** (DCR) : les bassins **des affluents de la Loire amont, de la Cisse amont et de la Masse**.

En nappe souterraine de la Beauce blésoise, le seuil de crise est maintenu entraînant des restrictions agricoles sur ce secteur : interdiction des prélèvements pour l'irrigation du lundi au dimanche, de 12 heures à 19 heures, excepté pour les cultures maraîchères. À ce jour, il n'y a pas de restriction agricole en Beauce centrale.

Les mesures de restriction trouvant à s'appliquer sur ces secteurs sont consultables sur :

<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Modification-des-mesures-de-restrictions-des-usages-de-l-eau>

Le Gouvernement a mis en place une nouvelle plateforme **VigiEau** qui permet de s'informer sur les restrictions sécheresse en cours localement en saisissant une adresse postale, à partir du lien suivant : <https://vigieau.gouv.fr/>.

Au-delà de ces mesures de restriction, et conformément à la vigilance déclenchée le 23 mars dernier, tous les usagers du département sont invités à limiter leur consommation en eau, et pour les usages extérieurs, à éviter les heures les plus chaudes de la journée.

#### Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle  
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | [pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr)  
[www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) | @prefet41